



C-4-5.1-f

Liste de contrôle : Travaux consécutifs sous serre

Les travaux consécutifs représentent une source de contamination importante. Il est donc primordial de se protéger correctement et d'adopter les bons gestes et les bonnes pratiques lors de ces travaux.

N°	Questions de contrôle	Réponse
1	Respectez-vous le délai de réentrée avant de commencer les travaux consécutifs ?	☐ oui ☐ non
2	Choisissez-vous si possible des produits de niveau 1 (jaune) selon le standard simplifié pour la protection de l'utilisateur pour éviter aux effeuilleurs d'avoir à se protéger lors des travaux consécutifs (gants toujours recommandés) ?	☐ oui ☐ non
3	L'employeur met-il systématiquement des équipements de protection individuelles à disposition ?	☐ oui ☐ non
4	Les travailleurs portent-ils systématiquement des gants de protection (Type ISO 18889 GR) lors des travaux consécutifs ?	☐ oui ☐ non
5	Les travailleurs portent-ils des habits qui couvrent les bras et jambes ainsi que des chaussures fermées ?	☐ oui ☐ non
6	Est-ce que tout le monde se lave-t-il les mains avant chaque pause ?	☐ oui ☐ non
7	A la fin du travail, les travailleurs se changent-ils, prennent-ils une douche et changent-ils de vêtements ?	☐ oui ☐ non
8	Les vêtements de travail sont-ils régulièrement lavés, si possible après chaque usage ?	☐ oui ☐ non
9	En cas d'utilisation de combinaisons réutilisables pour le travail avec des PPh, celles-ci sont-elles régulièrement réimprégnées selon les recommandations du fabricant ?	☐ oui ☐ non



Pour les travaux consécutifs, il convient de se protéger aussi avec des vêtements de protection respectant les normes EPI.



Ce symbole indique que le vêtement est résistant aux PPh.



Les gants doivent respecter la norme ISO 18889 GR

Si vous ne pouvez pas répondre par OUI à certaines questions, prenez les mesures nécessaires !

N°	Mesure à prendre	Délai	Responsable	Effectué le



Plus d'informations :

Vous trouverez également d'autres informations dans les autres documents du **Toolkit Protection de l'utilisateur – Produits phyto-sanitaires**, sur les sites web bonnespratiquesagricoles.ch ou spaa.ch

Créé par :



www.agridea.ch



www.bul.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

www.seco.admin.ch

Avec le soutien financier de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Cofinancé par la CFST
www.cfst.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO